|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE :****RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR L’ELABORATION D’UN MODULE DE FORMATION SUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET L’ETHIQUE DANS LA GESTION DES AIRES PROTEGEES** |

**Janvier 2020**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d’Afrique Centrale (RIFFEAC), est le partenaire technique de la Commission des Etats de l’Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l’axe du Plan de convergence sous régional, relatif à la formation et la recherche pour le secteur Forêt - Environnement. Le RIFFEAC est une plate-forme de collaboration entre une vingtaine d’institutions de formation forestière et environnementale réparties dans neuf pays de l’espace COMIFAC. Il a la charge d'assurer la mise à jour et l'harmonisation des programmes de formation dispensées dans la sous-région en ce qui concerne le secteur Forêt – Environnement, et mettre ainsi à disposition, des personnels plus performants en vue de combler l’inadéquation entre les compétences requises et les offres d'emploi dans la sous-région. Le RIFFEAC a signé une convention en août 2014 avec le Service Forestier des Etats-Unis (USFS), pour le développement de quatre modules de formation axes sur la gestion des ressources naturelles en Afrique Centrale avec l’appui financier de l’USAID/CARPE. Le protocole d’accord mise en place visait la traduction de quatre guides de planification en programme de formation à implémenter dans les institutions de formation forestière et environnementale de la sous-région. Faisant suite au succès de cette première collaboration, il a été proposé au RIFFEAC de poursuivre la collaboration en sa fournir son expertise pour l’élaboration de deux modules supplémentaires et notamment celui sur l’éthique et le respect des droits humains dans la gestion des aires protégées.

L’intérêt grandissant accordé à la protection de l’environnement en général et aux écosystèmes en particulier a amené plusieurs Etats africains à créer des aires protégées sur leur territoire. Dans la sous-région Afrique centrale, plusieurs aires protégées ont vu le jour avec pour certains, comme objectifs principale la protection intégrale pour le maintien de leur état sauvage et ainsi les préserver de l’intervention humaine. Dans certains cas, des restrictions multiples ont poussé les populations riveraines qui traditionnellement dépendent de la chasse, la pêche et la cueillette soit à se déplacer ou alors à s’adapter avec un impact considérable sur leur survie.

Bien que plusieurs pays aient adoptées l’approche de développement durable pour améliorer la gestion des aires protégées, plusieurs problèmes persistent et rendent inefficaces les efforts d’amélioration de la gestion des aires protégées. Parmi ces griefs, nous citerons : le manque de financements, la recrudescence des groupes armées, faiblesse institutionnelle, absence d’appui politique, faiblesse dans l’application des lois et le manque de personnel qualifie’ avec commence conséquence l’augmentation des abus, la violation des droits humains et même dans certains cas, des crimes humains. De plus, des rapports continuent à dénoncer des faibles institutionnelles récurrentes liées au manque de personnel qualifie, mais aussi et plus en amont a la qualité de la formation.

Avec l’appui de l’USAID/CARPE, le RIFFEAC et le Service forestier américain (USFS-IP) ont convenu de proposer des améliorations dans la formation des agents de la conservation et des écogardes en élaborant un module de formation axe’ sur la protection des droits humains et l’éthique.

C’est dans ce contexte que le RIFFEAC en partenariat avec USFS recherche un consultant dont la mission principale sera de proposer des orientations pouvant servir au niveau académique à fournir des bases de réflexion sur le respect des droits humains et l’éthique dans la gestion des aires protégées.

**OBJECTIFS DE LA MISSION**

La présente mission vise à élaborer un module de formation pour les gestionnaires d’aires protégées et les étudiants axée sur la gestion des conflits et principalement le respect des droits humains et l’éthique.

Les objectifs spécifiques assignés à cette mission sont de :

* Proposer des orientations théoriques et pratiques sur le respect des droits humains et l’éthique dans la gestion des aires protégées ;
* Elaborer un module de formation axe’ sur le respect des droits humains et l’éthique dans la gestion des aires protégées ;
* Proposer une stratégie d’intégration de ces programmes dans les curricula des institutions de formation forestière et environnementale d’Afrique centrale.
1. **CONTENU DE LA MISSION**

Le programme de formation attendu doit être actuel, et inclure les avancées observées au niveau international tout en tenant compte des spécificités et des réalités des pays de la sous-région. Il doit être simple mais pertinent, consistent et cohérent pour permettre aux enseignants et formateurs une utilisation facile.

1. **ÉCHÉANCIERS ET DOCUMENTS ATTENDUS**

Le consultant devra produire un programme de formation intitulé « la gestion des conflits dans les aires protégées en Afrique centrale : éthique et respect des droits humains**»**, pour le niveau universitaire au plus tard le 25 mars 2020.

**IV.** **Honoraires (montants forfaitaires) et modalités de paiement**

5.1 Les frais arrêtés pour cette consultation seront discutés entre les deux parties avant la signature du contrat.

5.2. Le versement du montant des honoraires stipulés au point 5.1 se fera après dépôt de l’ensemble des documents attendus

5.3 Le RIFFEAC paiera au Consultant le montant des honoraires tels que stipulés aux articles 5.1 et 5.2, dans les quinze (15) jours suivant la remise des pièces stipulées au point 5.2, et sur présentation de la facture y afférente.

1. **ACCEPTATION DES TRAVAUX**

Le RIFFEAC se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les Services qu'elles ne jugent pas satisfaisants compte tenu de leurs critères habituels dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du livrable. Au-delà de cette période, le livrable est considéré accepté.

1. **RESILIATION**

Le RIFFEAC peut en tout temps, au moyen d'un avis écrit à cet effet, résilier ce contrat, sans préjudice à tous ses droits et recours, si le Consultant ne respecte pas l'une quelconque des modalités de ce contrat ou de tout autre contrat entre le RIFFEAC et le Consultant et que telle dérogation ou défaut n'est pas corrigé dans les dix (10) jours suivant un avis écrit décrivant la dérogation ou le défaut.

1. **EXECUTION ET SUPERVISION DE LA MISSION**

La présente mission sera exécutée pour une durée de 25 jours par un consultant conformément à ces termes de référence, et aux directives et politiques sous régionales en matière de formation en Afrique centrale. Les résultats des travaux proposés seront examinés lors de l’atelier de validation avec la participation du Consultant. Les commentaires et les observations fournis à cet effet, doivent être intégrés au document soumis afin de produire sa version finale.

Le consultant travaillera sous la supervision technique et administrative du RIFFEAC et veillera au respect des politiques et stratégies des Partenaires impliqués dans la politique de formation forestière et environnementale dans le bassin du Congo.

1. **PROFIL DU CANDIDAT RECHERCHE**

Les candidats intéressés par cette consultation doivent :

* être titulaire d’un diplôme de Masters en sciences forestières/ environnementales ou diplôme équivalent ;
* justifier de bonne connaissance en gestion durables des ressources naturelles et conservation de la biodiversité dans le bassin du Justifier d’une expérience de travail dans les programmes/projets dans le domaine forestier et visant la gestion durable des ressources naturelles
* justifier d’une expérience de travail avérée en technique d’élaboration des programmes de formation professionnelles et universitaires ;
* avoir au moins dix (08) ans d’expérience en matière de formation et de renforcement des capacités ;
* doter d’une bonne capacité d’analyse et de rédaction des documents techniques et universitaires
* être capables de travailler dans un environnement multidisciplinaire ;
1. **DOSSIER ET MODALITES DE SOUMISSION**

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier par e-mail aux adresses : secretariat@riffeac.org and olivier.sene@fs-ip.us

Le dossier de candidature devrait inclure :

* une lettre de manifestation d’intérêt adressée au Coordonnateur Régional du RIFFEAC ;
* un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes requises pour la mission, avec mention de deux références professionnelles et de la liste des références de prestation similaires et d’expériences de missions comparables ;
* une note méthodologique présentant sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail assorti d’un chronogramme ainsi que ses éventuelles observations sur les termes de référence de la mission.

Les expressions d’intérêts devraient parvenir au plus tard le 30 Janvier 2020 à 16 heures 00, à l’adresse mentionnée ci-dessus, avec la mention «Elaboration d’un module de formation sur les droits de l’homme et l’éthique».